

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

---

**Séance d'ajournement du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 30 juin 2015, au point de service de la MRC situé au 186, rue King, dans la ville de Maniwaki à compter de 16 heures, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Michel Merleau.**

**Sont présents :**

Monsieur le conseiller Denis Charron  
Monsieur le conseiller Laurent Fortin  
Madame la conseillère Julie Jolivette  
Madame la substitut Karo Poirier  
Madame la conseillère Chantal Lamarche  
Monsieur le conseiller Bernard Cayen  
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon  
Monsieur le conseiller Ota Hora  
Monsieur le conseiller Robert Coulombe  
Monsieur le conseiller Ronald Cross  
Monsieur le conseiller Alain Fortin  
Monsieur le conseiller André Carle

**Municipalités représentées**

Aumond  
Blue Sea  
Bois-Franc  
Bouchette  
Cayamant  
Déléage  
Denholm  
Kazabazua  
Maniwaki  
Messines  
Montcerf-Lytton  
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

**Sont absents :**

Monsieur le conseiller Neil Gagnon  
Madame la conseillère Joanne Poulin  
Monsieur le conseiller Gérard Coulombe  
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle  
Monsieur le conseiller Morris O'Connor

Egan-Sud  
Gracefield  
Grand-Remous  
Lac-Sainte-Marie  
Low

**Sont aussi présents :**

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Lynn Kearney, directrice générale et madame Véronique Denis, greffière et directrice générale adjointe.

Des journalistes sont également présents.

**Ouverture de la séance par le préfet**

Monsieur le Préfet déclare la séance ouverte à 16 h 02 et aborde ensuite l'ordre du jour.

**2015-R-AG245**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance d'ajournement du conseil de la MRC du 30 juin 2015**

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2015-R-AG246**

**Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRCVG – Priorisation des tronçons**

**Considérant** que le PIIRL de la MRC est en cours de réalisation;

**Considérant** que le comité ad hoc du PIIRL a établi des critères de priorisation et qu'une pondération a été établie pour chaque critère;

**Considérant** que le service de génie de la MRC, en collaboration avec la firme WSP, a établi en fonction de ces critères le 25 % de tronçons prioritaires sur le territoire;

**Considérant** que l'adoption du réseau prioritaire est préalable à la poursuite de l'élaboration du PIIRL;

**Considérant** la présentation de la cartographie du réseau par le service du génie au Conseil de la MRC;

**Considérant** la recommandation des membres du Conseil à l'occasion d'une rencontre de comité Plénier tenue le 30 juin 2015 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le réseau prioritaire tel que rédigé dans le document de travail de WSP portant le numéro 141-25133-00 daté de juin 2015 et présenté par le service de génie municipal dans le cadre du PIIRL.

**ADOPTÉE**

2015-R-AG247

**Règlement numéro 2015-273 – Décrétant une dépense de 300 000 \$ et un emprunt du même montant visant l'acquisition de logiciels d'évaluation foncière modernisés**

**Considérant** les modifications législatives qui imposent des nouveautés en matière de production des rôles d'évaluation;

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau devra se doter de nouveaux outils informatiques afin de se conformer à ces nouvelles obligations législatives;

**Considérant** que monsieur le conseiller Réjean Major a dûment donné un avis de motion du présent règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 février 2015;

**Considérant** qu'une copie du règlement 2015-273 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la séance d'ajournement du 30 juin 2015, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le règlement 2015-273 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2015-R-AG248

**Développement de projets de villégiature privée sur le territoire public de l'Outaouais – 2015-R-AG138 – Sommes nécessaires à la réalisation d'études de faisabilité**

**Considérant** l'adoption du plan d'action 2014-2019 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau lié au développement de la villégiature privée sur le territoire public de l'Outaouais par la résolution 2015-R-AG138;

**Considérant** que le plan d'action ainsi adopté était accompagné de propositions de développement de lacs à des fins de villégiature privée;

**Considérant** que quatre (4) plans d'eau ont été identifiés au plan d'action pour l'année 2015, représentant cinq sites au total;

**Considérant** que préalablement à tout développement visé au plan d'action, des études de faisabilité doivent être réalisées sur ces sites (inventaires fauniques et botaniques) ainsi que différents relevés à certains endroits;

**Considérant** que les coûts associés à ces travaux seraient identifiés à même les budgets dédiés à la gestion des baux de villégiature, coûts à être remboursés advenant les développements envisagés;

**Considérant** que les coûts de réalisation de ces différentes études sont estimés à 40 000 \$ au total, pour les cinq sites visés pour l'année 2015;

**Considérant** que les municipalités concernées par les projets de développement seront impliquées et informées des différentes étapes mises en place;

**Considérant** la recommandation des membres du comité Plénier à l'occasion de leur rencontre tenue le 30 juin 2015 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ota Hora, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC autorise la direction générale de la MRC à octroyer les contrats nécessaires à la réalisation d'études de faisabilité préalables au développement de cinq sites visés pour l'année 2015 du plan d'action 2014-2019 de la MRCVG lié au développement de la villégiature privée sur le territoire public de l'Outaouais, au coût total estimé de 40 000 \$ pour l'année 2015.

**ADOPTÉE**

2015-R-AG249

**Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) — Dépôt de la reddition de comptes simplifiée du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015**

**Considérant** la résolution 2012-R-AG174 du 15 mai 2012 qui appuya le dépôt d'une version préliminaire du plan d'action local de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (PAL-LCPES) de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en vue de la mise à disposition de fonds par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), pour la mise en œuvre dudit plan d'action local;

**Considérant** la version finale du plan d'action local et la résolution 2012-R-AG280 du 21 août 2012 qui adopta le processus de gestion des projets et désigna les représentants du conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au comité de sélection des projets;

**Considérant** la tenue d'un appel de projets entre le 22 avril 2014 et le 23 mai 2014 dans le cadre du PAL-LCPES;

**Considérant** l'engagement de déposer à la Conférence régionale des élus (CRÉO) une reddition de comptes simplifiée pour l'année 2014-2015.

**En conséquence**, madame la conseillère Chantal Lamarche, appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC autorise le dépôt de la reddition de compte 2014-2015 à la CRÉO pour les projets du PAL-LCPES provenant du FQIS.

**ADOPTÉE**

2015-R-AG250

**Autorisation de signature – Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT)**

**Considérant** la transmission, par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de l'entente relative au Fonds de développement des territoires;

**Considérant** que le MAMOT considère que cette entente constitue une étape majeure pour la mise en place de la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRCVG assume désormais un rôle de premier plan;

**Considérant** que le gouvernement du Québec, par cette entente, apporte concrètement son appui à la MRC dans la prise de mesures en matière de développement local et régional au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction des priorités que la MRC déterminera suite à la signature de l'entente;

**Considérant** que la signature de cette entente est préalable au premier versement correspondant à 50 % de l'enveloppe pour l'année 2015-2016, ces sommes pouvant être utilisées en conformité des modalités prévues à l'entente;

**Considérant** la volonté de la MRCVG de déterminer des priorités pour le développement de son territoire et de ses collectivités;

**Considérant** l'étude de l'entente par la direction générale de la MRC et la recommandation des membres du Conseil à l'occasion d'une rencontre de comité Plénier tenue le 30 juin 2015 afin d'en autoriser la signature.

**En conséquence**, madame la conseillère Chantal Lamarche, appuyée par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC autorise monsieur le préfet Michel Merleau à signer l'entente relative au Fonds de développement des territoires intervenue avec le MAMOT.

**ADOPTÉE**

2015-R-AG251

**Clôture de la séance**

Monsieur le conseiller Bernard Cayen, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu de clore la présente séance à 16 h 20.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Michel Merleau  
Préfet

\_\_\_\_\_  
Véronique Denis  
Greffière et adjointe  
à la direction générale